

# [ RUE FABERT, RUE PAUL ET JEAN-LEROLLE, RUE ROBERT-ESNAULT-PEL- TERIE (07<sup>E</sup> ARR.) ]

## Gare des Invalides

**PROGRAMMATION** « Réinventer Paris II » : « Programmation libre »

### PROTECTION

Aucune protection.

### PRÉSENTATION

Destinée, à l’approche de l’Exposition universelle de 1900, à désengorger la ligne de banlieue Paris-Montpar-nasse-Versailles RG, la construction sur l’esplanade des Invalides d’une grande gare terminus reliée à la gare du Champ-de-Mars par une voie en tranchée est autorisée par décret, le 5 juillet 1893. Sa construction est confiée à Juste Lisch, architecte de la compagnie des chemins de fer de l’Ouest pour laquelle il a précédemment construit la gare Saint-Lazare, et à Arthur Bonnet, inspecteur des

Ponts et Chaussées. L’opération, qui aurait pour consé-  
quence de couper, d’est en ouest, le tiers nord de l’espla-  
nade par un réseau de voies ferrées, encadré de nom-  
breux bâtiments destinés au service des voyageurs et aux  
messengeries, déclenche une vive opposition de la part  
d’associations de défense du patrimoine qui jugent qu’un  
tel projet porterait gravement atteinte à la mémoire et à  
la qualité du lieu.

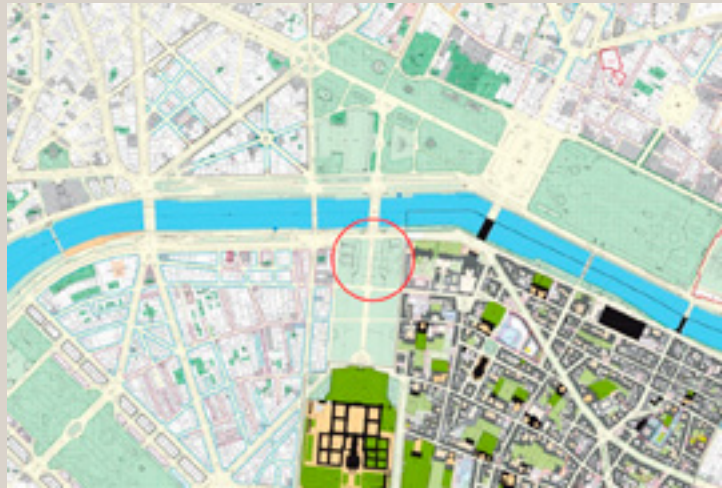
*Un débat historique autant qu’esthétique (1890-1894)*

Dès 1890, Charles Sellier, membre de la commission du  
vieux Paris, signe à cet effet, dans le bulletin de la société  
des amis des monuments français, un texte qui souligne

que l’esplanade, avec ses terre-pleins, ses plantations et  
ses quinconces prévus dans les plans primitifs, consti-  
tue non seulement l’encadrement « mais également le  
frontispice d’un monument exceptionnel dont, ni la va-  
leur esthétique, ni l’intérêt historique ne peuvent être  
contestés ». La controverse est aussi juridique. Au-delà  
de la préservation du paysage indissociable de l’édifice  
historique dont il forme l’écrin, la déclaration d’utilité pu-  
blique visant l’établissement d’une gare sur l’esplanade  
des Invalides porte en effet atteinte à une des disposi-  
tions de la loi de cession par l’État à la ville de Paris, qui  
demandait que le lieu conserve dans la durée sa destina-  
tion, sa forme et ses dimensions (loi du 4 juin 1853). L’op-  
position au projet dépasse progressivement le cercle des  
associations et gagne la presse, qui soutient la campagne  
de protestation. Le journal *Le Temps*, après avoir décrit  
le projet (5 octobre 1893), conclut ainsi son article : « Il  
faut se rendre compte du désastre irréparable dont est  
menacée une de nos places et qui forme avec la Seine,

les Tuileries et les Champs-Élysées l’ensemble unique et  
grandiose dont il est impossible de trouver l’équivalent  
dans aucune autre capitale ».

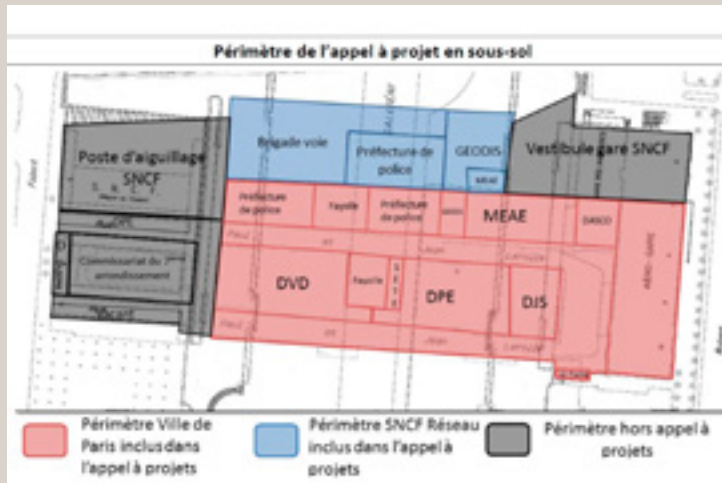
Cette question de la mutilation de l’esplanade, avec en  
particulier la suppression des quinconces, et celle de  
l’altération de la perspective sont vigoureusement dé-  
battues en 1894 à la Chambre des députés, conduisant  
le ministère des travaux publics à intervenir. Par décision  
du 8 mars 1894, le recouvrement des voies ferrées (les  
côtes d’altitude des divers points de la couverture furent  
établies pour permettre son raccordement au futur pont  
Alexandre III) et la préservation des massifs plantés exis-  
tants furent imposés à la compagnie. Un nouveau projet  
est publié, qui ménage désormais la vue sur l’hôtel de  
Libéral Bruant et propose de construire les bâtiments sy-  
métriquement de part et d’autre du grand axe. Pour favo-  
riser leur intégration, leur architecture basse est scandée  
par de grandes arcades d’écriture classique, qui préfi-  
gurent le traitement des façades du bâtiment actuel.



Extrait du P.L.U.



Plan de la gare des Invalides, projet de 1889.



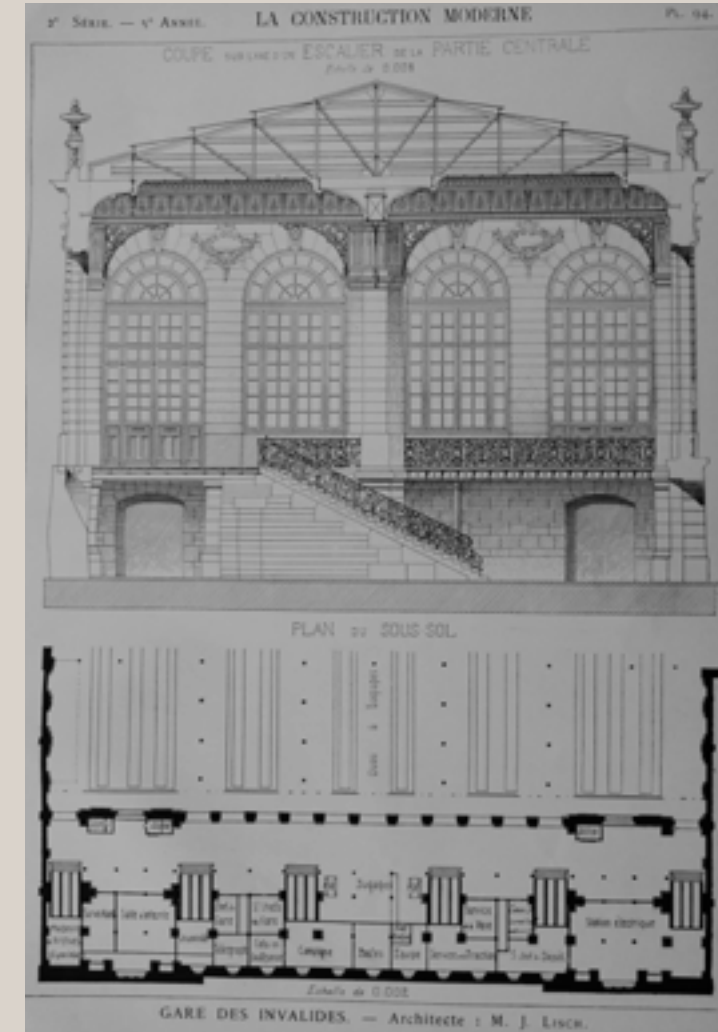
Périmètre de l’appel à projets en sous-sol.



Vue actuelle de la gare (© Direction de l’Urbanisme / Ville de Paris).



Élévation de la façade du pavillon d’angle et plan du rez-de-chaussée  
(publiés dans *La Construction moderne*, 1900).



Coupe et plan du sous-sol (publiés dans *La Construction moderne*, 1900).



La gare fut, finalement, réduite à un seul bâtiment élevé d'un simple rez-de-chaussée, établi le long de la rue de Constantine et couronné d'une balustrade d'attique et de pots à feu. Les voies et quais sont en sous-sol et les locaux destinés au service de la gare ont été réduits au strict minimum. À l'intérieur, le bâtiment est porté par une structure métallique. Une file de poteaux sépare en deux la grande nef qui accueille les guichets et le service des bagages. Six escaliers droits (il n'en reste plus qu'un aujourd'hui) donnent accès aux quais d'arrivée et d'embarquement dont les entrées, protégées par des marquises, sont situées au niveau d'une cour anglaise communiquant avec le sous-sol de la gare. Au-delà, les voies disparaissent sous l'esplanade des Invalides avant de ressortir à l'air libre, côté rue Fabert.

*La gare des Invalides à l'exposition internationale des arts et des techniques de 1937*  
Le bâtiment de la gare, ainsi que la majeure partie du ré-

seau ferré désaffectée peu auparavant, ont été remis à la ville de Paris à la fin des années trente et l'ensemble fut entièrement réaménagé pour l'exposition internationale des arts et des techniques de 1937. La dalle de couverture des anciennes voies accueille alors le palais de l'air, élevé en contigu du bâtiment construit par Lisch, qui est, avec le sous-sol de l'esplanade, transformé en un vaste palais érigé à la gloire du chemin de fer. La gare est camouflée derrière des charpentes de bois sur lesquelles ont été clouées des plaques de fibrociment ou de contreplaqué qui transforment l'intérieur en hall de gare moderne. À l'entrée principale donnant sur le quai d'Orsay, les portes sont surmontées de panneaux peints qui furent comparés à une symphonie ferroviaire. Elles sont encadrées par des colonnes en rhodoïd évoquant des chaudières de locomotives, qui étaient éclairées la nuit. Les panneaux de la façade intérieure dus comme les précédents à Felix Aublet montrent, dans une veine géométrique, les métiers du rail : l'aiguilleur, le garde-barrière, le mécanicien.

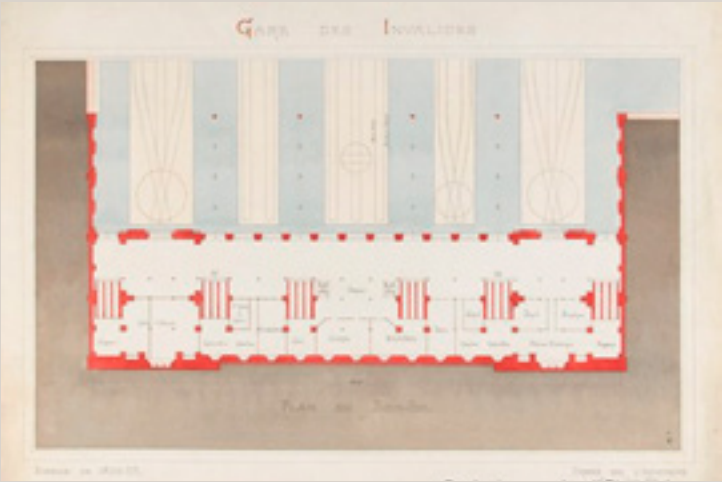
Un escalier monumental encadré par deux panneaux de Sonia Delaunay, *Voyages lointains* et *Portugal* conduit au sous-sol où régnait l'œuvre de Robert Delaunay (six *Rythmes sans fin*, grands bois de 6 mètres de haut couverts de couleurs pastel et *Air, Fer et Eau*, immense huile sur toile (9,50 x 14,50 mètres) aujourd'hui conservée au Centre Pompidou). Un vaste hall a été établi à l'emplacement des anciens quais et voies ferrées et occupe toute la largeur de l'esplanade jusqu'à la cour des containers située en contrebas de la rue Fabert, là où débouchait les anciennes voies. On y accède par plusieurs portes, flanquées elles aussi de colonnes, au-dessus desquelles Robert Delaunay a mis en œuvre quatre grandes peintures colorées aux rythmes sinusoidaux mêlant panneaux de signalisation, sémaphores, rouages, horloges et voies de chemins de fer. Dans cette immense nef, *Les grands réseaux Français* présentaient un grand nombre d'automotrices et de locomotives grandeur nature. Delaunay avait également signé à la sortie le décor mural peint au-des-

sus de la porte des containers. Il devait déclarer plus tard « [n'avoir] jamais eu une occasion aussi extraordinaire de concevoir une chose en fonction de la monumentalité » (R.D., *Du cubisme à l'art abstrait*, Paris, 1959).

*De l'aérogare des invalides au RER C*  
La gare a été transformée, en 1948, en aérogare destinée à l'enregistrement des bagages et où s'effectue le départ en autocar pour l'aéroport d'Orly. À la même date est ouvert au sous-sol, un restaurant occupant une partie de l'ancienne cour anglaise et prévu, au départ, par Air France, pour recevoir les passagers en partance. Côté nord, la gare est restée longtemps le terminus de quelques lignes de banlieue qui desservaient Versailles jusqu'à la création de la ligne C du RER et la jonction ferrée établie entre l'ancienne gare d'Orsay et les Invalides. De l'autre côté de l'esplanade, au débouché des anciennes voies, côté rue Fabert, ont été construits le commissariat principal du 7<sup>e</sup> arrondissement et une déchèterie de



Vue perspective de l'esplanade des Invalides avec la gare projetée (publiée dans *L'Illustration*, n° 2657, 27 janvier 1894).



Plan du sous-sol de la gare des Invalides, dessiné par Lisch en 1897 (© RMN-Grand Palais (musée d'Orsay) / Hervé Lewandowski).



Construction de la gare des Invalides. Paris, vers 1900 (© Jacques Boyer / Roger-Viollet).



Gare des Invalides. Façade du côté de l'esplanade des Invalides en 1918 (© Charles Lansiaux / DHAAP / Roger-Viollet).



Vue de la façade nord de la gare pendant l'exposition de 1937 (© Centre Pompidou, Bibliothèque Kandinsky / Bruno Descout).



Gare d'aviation des Invalides. Le hall. Paris, avril 1954 (© Roger-Viollet).



la ville de Paris. Le sous-sol de la couverture de l’ancien réseau ferré est desservi par une rue intérieure formant un U. Elle débute au 7, rue Fabert, fait un demi-tour et revient sur la rue Fabert. Elle a été nommée en hommage à Paul Lerolle et son fils Jean, hommes politiques de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle.

*Diagnostic patrimonial*

Le site des Invalides (ancienne gare et sous-sol de l’esplanade) résulte, dans son état actuel, de la superposition de transformations et de réaménagements liés à ses affectations successives. La question de l’identification et de la sélection d’éléments à conserver dans le cadre du futur projet de ces parties structurelles ou décors aujourd’hui occultés ou rhabillés et qui témoignent de son histoire se pose nécessairement. Ce diagnostic patrimonial indispensable passe par la réalisation d’une étude historique et architecturale du site qu’il reviendrait au preneur de commander.

**DISCUSSION**

Plusieurs membres s’accordent sur la nécessité de mener une étude historique et architecturale du site afin que le projet retenu respecte les parties du bâtiment qui présentent un intérêt historique et patrimonial. L’un d’eux souhaiterait que le volume initial et les décors d’origine du grand hall de la gare qui ont été préservés soient restaurés. Un autre membre insiste sur le niveau grave de dégradation de l’esplanade et souhaiterait que l’on y remédie dans le cadre de l’appel à projets.

**RÉSOLUTION**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l’Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné la faisabilité d’une reconversion du sous-sol de l’esplanade et de la gare des Invalides retenu pour l’appel à projets Réinventer Paris II. La Commission, après avoir constaté que le lieu, dans son état actuel, résulte d’une agglomération de réaménage-

ments successifs qui ont laissé derrière eux des éléments architecturaux et mobiliers qu’il conviendrait de conserver et de remettre en valeur, recommande qu’une étude historique et patrimoniale de l’ensemble soit commandée qui permettrait de guider l’examen des projets. Elle demande par ailleurs que le hall de la gare construit par l’architecte Just Lisch soit rétabli dans son volume d’origine et retrouve son décor 1900 heureusement conservé mais aujourd’hui occulté.

**BIBLIOGRAPHIE**

- Ruth Fiori, *L’invention du vieux Paris. Naissance d’une conscience patrimoniale*, Mardaga, 2012.
- *Bulletin de la société des amis des monuments français*, 1893, vol. VII, n° 28.
- Angela Lampe (dir.), *Robert Delaunay. Rythmes sans fin*, Éditions du Centre Pompidou, 2014 (cat. expo).
- Karen Bowie, « Les gares dans la carrière de Juste Lisch », dans *Les grandes gares parisiennes au XIX<sup>e</sup> siècle*, DAAVP, 1987.



Décor d’origine de la partie haute de l’ancienne gare (1902).



Détail du décor d’origine de l’ancienne gare aujourd’hui occulté (1902).



Voûte en pavés de verre de l’ancien hall de la gare (aujourd’hui restaurant administratif) à hauteur des quais.



Marquise béton en contrebas de l’aérogare, côté ouest.



Vue actuelle du hall de l’aérogare.



Verrière à lanterneau en terrasse de l’aérogare.



Vue actuelle du sous-sol de l’esplanade.



# [ 11, RUE GEORGE EASTMAN (13<sup>E</sup> ARR.) ]

## Ancien Institut dentaire municipal George Eastman

**PROGRAMMATION « Réinventer Paris II » :** « Une programmation privilégiant l’animation et l’ouverture au public est attendue. »

### PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU de la Ville de Paris :

« Institut dentaire et de stomatologie réalisé en 1937 par l’architecte Edouard Crevel et le sculpteur Charles Sarrazolles pour la fondation George Eastman. Cet édifice de briques rouges témoigne de l’influence du style hollandais sur l’architecture parisienne des années trente. La façade sur rue est structurée par une alternance de lignes de baies à l’entourage de cuivre vert-de-gris et de bandeaux de briques. La façade sur le jardin public, composée d’un pavillon central et de deux ailes en retour est monumentalisée par un large perron et les baies à double hauteur du hall traversant. Apposés sur cette

façade, deux médaillons de large dimension rappellent la vocation philanthropique de l’établissement. L’institut George Eastman fait partie intégrante de l’ordonnance du parc de Choisy - aménagé parallèlement par l’architecte Roger Lardat - et témoigne du soin accordé dans l’entre-deux-guerres aux constructions à vocation philanthropique et des innovations qui émergent de ces programmes. »

### PRÉSENTATION

L’institut George Eastman est né en 1938 sous l’appellation « Institut d’hygiène dentaire et de stomatologie de la ville de Paris ». Sa construction a été financée par

George Eastman, fondateur de l’industrie photographique Kodak. Elle s’inscrit dans une histoire philanthropique internationale qui débute en 1915-1917, à Rochester, dans l’État de New York.

### *Les instituts dentaires George Eastman à travers le monde*

Le premier centre dentaire ouvert par le riche donateur fut celui de la ville de Rochester, dans l’État de New York (1915) puis, vinrent ceux de Londres (1930), Bruxelles (1933), Rome (1933), Stockholm (1936) et enfin Paris (1938). Souffrant lui-même d’importants troubles buccodentaires, l’industriel a financé plusieurs centres de soins à travers le monde qui ont aussi favorisé le développement et la recherche. La construction des centres londonien et belge a été confiée à l’architecte Michel Polak (1885-1948), dont les réalisations ont depuis été reconnues pour leur qualité. Pour autant, en 2016, associé à JSWD Architekten, l’atelier d’architecture Chaix

et Morel a répondu à la demande du parlement européen qui, depuis 1997, pensait ouvrir un Musée de l’histoire européenne. L’ancien institut dentaire a été choisi et, pour les besoins du programme, a doublé sa surface d’accueil par surélévation et extension. Un chantier architectural sur un élément patrimonial bruxellois qui n’a pas été ouvert sans susciter des protestations. Le premier institut ouvert, celui de Rochester, le Eastman Dental Dispensary, a lui aussi été lourdement modifié. En 2013, il a été sélectionné par la Landmark society of Western New York pour faire partie de 5 édifices à restructurer et à « revitaliser » : l’opération Five to Revive. Une maison de retraite a ainsi ouvert ses portes en 2016 dans ce bâtiment conçu par Gordon Madden and Kalber, architectes-phares des années 1920 dans la région. Leur sont attribués : le Eastman Theatre and School of Music, le siège de la Rochester Gas and Electric Corp, le Reynolds Arcade et la Rundel Memorial Library. L’institut parisien est donc le dernier à présenter un tel



Extrait du PLU.



Vue actuelle de l’institut George Eastman depuis le Parc de Choisy.



L’institut George Eastman en 1937 (© University of Rochester Medical Center).



Vue actuelle de l’institut George Eastman depuis la rue du même nom.



Le Rochester Dental Dispensary, s.d. (© University of Rochester Medical Center).



Le Eastman Dental Institute de Stockholm, 1933 (© University of Rochester Medical Center).



De haut en bas : le Eastman Dental Clinic of the Royal free Hospital de Londres, 1930 ; l’institut dentaire Eastman de Bruxelles, 1935 ; l’institut dentaire Eastman de Rome, 1933 (© University of Rochester Medical Center).



degré d’authenticité : élévations mais aussi huisseries, mobilier - tous de grande qualité - n’ont, pour la plupart, pas été renouvelés depuis l’ouverture du centre. Bien que l’architecture des instituts Eastman ait été rapprochée, les différences de traitements de maîtres d’œuvres répondant à des contextes artistiques bien différents éloignent stylistiquement ces réalisations. Certes, les années 1930 et le modernisme qui tend à s’internationaliser donnent quelques lignes directrices communes aux édifices, qui sont renforcées par des programmes très normés par la fondation. Cependant, faute de plans d’époque, force est de constater que le style londonien l’emporte à Londres, que le bâtiment parisien est fortement empreint de l’architecture édilitaire des années 1930, que l’exemple romain présente une force qui lui est propre et le rapproche de l’architecture fasciste des mêmes années. Malgré un maître d’œuvre identique, Polak, les instituts londonien et bruxellois sont bien distincts. Polak est d’ailleurs connu pour savoir adapter son

ou plutôt ses styles à la commande et à ses goûts. Seuls les instituts bruxellois et romain, pourtant signés par des architectes différents, peuvent réellement être rapprochés - en élévations du moins, car il est impossible de comparer les plans d’aménagement intérieur.

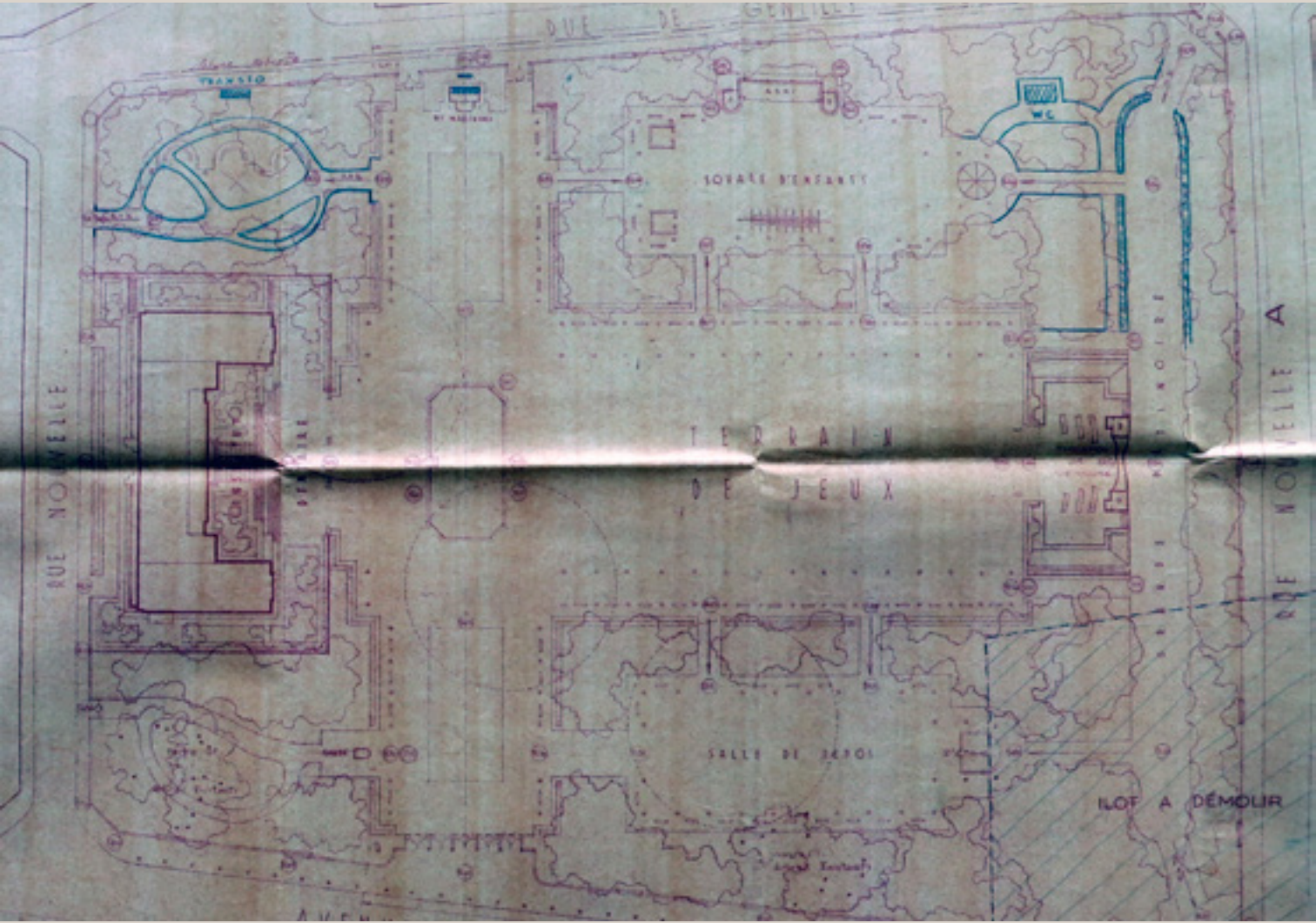
**L’institut : architecture, décor et mobilier**

L’institut parisien est le dernier à avoir été ouvert, et cela grâce à une rare opportunité foncière : la disparition, en 1933, de l’ancienne usine à gaz d’Ivry édifiée en 1837 en bordure de la barrière d’Ivry, près de de la route de Choisy. L’usine à gaz de Saint-Mandé subira le même sort et deviendra le square Sarah Bernhardt aménagé par Léon Azéma en 1936 en aboutissement d’un groupe HBM, donnant lieu à un héritage Art déco de même qualité que celui du XIII<sup>e</sup> arrondissement. À l’emplacement de l’actuel parc de Choisy, la création d’un square est prévue dès 1930 et défendue à la tribune municipale par Louis Gélis (1884-1940), élu communiste puis centriste de

l’arrondissement. Après avoir envisagé une implantation dans le quartier des Épinettes (XVII<sup>e</sup> arrondissement), en 1934, fondation et municipalité profitent de l’opportunité foncière : le projet est financé par un acteur privé, sur un site municipal et confié aux services municipaux. Le square prévu est quelque peu rogné, mais reste d’une taille appréciable.

Le parc de Choisy a été dessiné avec soin par Roger Lardat (1897-1951), architecte en chef des Bâtiments civils et palais nationaux et architecte divisionnaire principal de la Ville de Paris, affecté au service des Promenades et Expositions. La carrière de Lardat est, en 1937, en pleine ascension. Il vient de se voir confier la réalisation des jardins du Trocadéro après la clôture de la grande Exposition de 1937. Pour le parc de Choisy, il réalise aussi quelques petits édifices : kiosque pour la vente de jouets et boissons, sanitaires et un « théâtre de verdure », autant d’équipements qui ont depuis été remaniés mais sont encore présents. Ils répondent donc encore parfai-

tement à l’institut, dans la perspective de l’allée principale ou sur les côtés. La réalisation de l’institut lui-même a été confiée à Édouard Crevel (1880-1969), architecte en chef de la Ville de Paris et du département de la Seine. En 1931, il réalise avec Paul Decaux une première œuvre monumentale : le sanatorium d’Aincourt, dépendant d’un centre hospitalier. Édifice-phare dans l’invention de l’immeuble en gradin, parfaitement adapté au programme du sanatorium, il est inscrit monument historique en 1999. Alors qu’il réalise l’institut dentaire, Crevel travaille sur un autre projet situé non loin, aux n° 51-53, avenue de la Porte d’Ivry. Il s’agit d’un groupe scolaire édifié entre 1933 et 1937, lui aussi publié à de nombreuses reprises pour ses qualités et sa force architecturale. Bien que pensé en amont, l’espace vert répond parfaitement à l’institut et *vice versa*. Ces deux éléments du patrimoine architectural et paysager du XIII<sup>e</sup> arrondissement se complètent l’un l’autre : l’institut est l’aboutissement de la perspective ouverte par le parc de Choisy



Plan d’aménagement du Parc de Choisy, août 1935 (Archives de Paris).



Vue actuelle d’un abri au nord du Parc de Choisy dessiné par Lardat.



Théâtre de verdure en béton encore en place dans la perspective du Parc de Choisy et en vis-à-vis de l’institut.



Vue perspective du Parc de Choisy depuis le toit de l’institut.



et, comme dans beaucoup de réalisations philanthropiques ou sociales des années 1930, la rigueur des lignes Art déco, mise en valeur par la chaleur des tonalités de la brique, tranche parfaitement avec les espaces verts. Lardat reprend ici les codes principaux de ses compositions : quelques éléments encore largement inspirés des traditions développées par les services d'Alphand pour ponctuer, en symétrie, l'institut dentaire mais, pour le reste, une composition plus géométrique, « à la française », mêle parterres et « théâtre de verdure », en adjoignant quelques architectures Art déco. Comme pour les autres instituts dentaires créés en Europe - et comme cela se faisait toujours à l'époque lors de commandes publiques - la création de l'institut parisien a été l'occasion pour un artiste d'intervenir. Carlo Sarrazzoli (1888-1971) réalise deux bas-reliefs en béton à l'extérieur, dont un représente une allégorie de l'Amérique offrant l'institut à la France et exécute 5 médaillons de bronze destinés aux intérieurs qui représentent

l'enfant dans des activités quotidiennes. Le choix de l'artiste, attribué à l'architecte lui-même, n'est pas anodin : à l'époque Sarrazzoli s'est spécialisé dans la sculpture du béton en prise et travaille aux côtés d'architectes de renom (Roger-Henri Expert, Paul Tournon, Joseph Marrazzoli). Il est donc presque naturel de le voir apporter sa contribution à cette opération où se côtoient Crevel et Lardat. Plus rare est le soin apporté à l'ameublement de l'institut. En effet, une grande partie de l'ameublement a été confiée à Jules Leleu, décorateur apprécié et publié à de nombreuses reprises. Les chaises des salles de cours ont d'ailleurs été publiées en 1938 pour la qualité de leur *design*. On retrouve exactement ce style dans le mobilier du grand amphithéâtre. Ce dernier a été longuement décrit dans les années 1940 pour avoir servi de lieu de détention, de torture et d'exécution à la Libération, centre tenu par les Francs-tireurs partisans (FTP). L'historien Jacques Berlière a récemment compilé les

textes témoignages des détenus de l'institut et a souligné les grandes similitudes avec l'état actuel des lieux. De la même façon, le mobilier du bureau de la direction a été l'objet (en 2013) d'un signalement au D.H.A.A.P. par les services du laboratoire de la Ville de Paris pour leur grande qualité. Bien que non publiés, il est certain qu'ils sont eux aussi authentiques. Enfin, certains détails de ferronnerie, dont la porte d'entrée principale (qui était à l'origine côté jardin), ont été réalisés par Raymond Subes, ferronnier d'art apprécié des architectes Arts déco. On retrouve le même détail d'une grande élégance côté rue George Eastman, ouverte en 1937, nommée en 1947 et définitivement aménagée dans les années 1950 lors de la création de la cité HLM qui la borde sur son autre flanc. Artistes et architectes renommés se pressent sur ce chantier à la fois philanthropique et municipal, qui laissa pourtant et fort étrangement si peu de traces dans les archives.

**L'institut de 1958 à nos jours**  
Par la suite, l'institut retrouve son affectation aux services de santé de la municipalité, les décisions du Conseil municipal intervenant en 1958. Seul un permis de construire datant de 1989 a été exhumé faisant état de la création d'une mezzanine au 1<sup>er</sup> étage et de l'extension du 1<sup>er</sup> niveau de sous-sol. Cette mezzanine a entre-solé la grande salle du deuxième étage qui était affectée aux soins dentaires. Si cet espace monumental a perdu de fait un peu de caractère, l'intervention a été conduite avec un souci d'économie qui a permis de préserver en partie l'existant. Le grand hall a pour sa part un peu souffert de cloisonnement tout comme le premier étage. Les bureaux de la direction et du secrétariat sont pour autant toujours parfaitement intacts. Enfin, des sondages destructifs ont été pratiqués en façade de façon critiquable.

*Diagnostic patrimonial*  
L'institut demeure dans un bon état d'authenticité. On



Vue actuelle du médaillon de l'aile est représentant l'Amérique offrant l'institut à la France.



Salle de cours et salle de réunion des étudiants dessinées par Jules Leleu pour l'institut (publiées dans *Mobilier et décoration : la revue française des arts décoratifs appliqués*, janvier 1938).



Porte d'entrée de l'institut conçue par Raymond Subes (publiée dans *L'Architecture française*, février 1941).



La salle d'intervention médicale en 1938 (publiée dans *Le plus Grand Paris*, juillet - août 1939).



Vue actuelle de la salle d'intervention après l'adjonction d'une mezzanine réalisée en 1989 par l'architecte René Dotellonde.



note que les photographies anciennes du bâtiment, de ses huisseries comme de son mobilier, montrent que peu de détails ont été changés depuis sa création. L'ensemble des huisseries métalliques des baies des façades et de la ferronnerie des portes principales a été conservé. Aujourd'hui, l'ancien institut Eastman forme avec le parc de Choisy un ensemble monumental du point de vue de l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme parisiens, philanthropique et municipal des années 1930 mais aussi, un ensemble patrimonial de première importance du point de vue historique et mémoriel. Il occupe une place de premier choix dans le le paysage du XIII<sup>e</sup> arrondissement et de cette portion est-parisienne de la rive gauche.

DISCUSSION

Un membre s'étonne, vu sa qualité, que le bâtiment ne bénéficie d'aucune protection au titre des Monuments historiques. Il met en garde contre toute mise aux normes qui aurait pour effet de dénaturer le lieu. Un

autre regrette que des sondages destructeurs aient été faits dans certaines façades par des entreprises qui sont intervenues à la demande de la ville, ce qui augure mal de la suite. Quelqu'un rappelle le caractère exceptionnel de cette architecture, qui s'inspire d'un modèle américain et souligne la très grande valeur de son décor intérieur et du mobilier Art déco encore en place. Plusieurs membres souhaitent qu'un inventaire immobilier et mobilier précis soit mené afin d'inclure certains ensembles dans la protection. La Commission rejette par avance toute proposition d'extension ou de surélévation du bâtiment.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné la faisabilité d'une reconversion de l'institut George Eastman retenu pour l'appel à projets Réinventer Paris II  
Après avoir pris connaissance sur place des qualités

patrimoniales de l'adresse, la Commission demande que soit refusée toute proposition d'extension ou de surélévation du bâtiment et que le rétablissement de l'ancienne salle des soins et du balcon de l'auditorium dans leurs volumes d'origine soit encouragé. Elle se prononce par ailleurs en faveur de la réalisation par la direction des affaires culturelles de la Ville d'un inventaire complet des biens mobiliers ou immobiliers de style Art déco présents dans l'institut et recommande que la future concession d'occupation de l'établissement ou toute autre forme juridique de transfert impose leur maintien in-situ. Elle demande enfin que le bâtiment, en raison de la rareté de l'ensemble qu'il constitue dans le patrimoine parisien et de son excellent état de conservation, fasse l'objet d'une demande de protection au titre des Monuments historiques.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 99W 103, VM90 400, 2380W 17
- Jean-Pierre Abel, *L'âge de Caïn. Premier témoignage sur les dessous de la Libération de Paris*, Les éditions nouvelles, 1947.
- Jean-Marc Berlière et Franck Liaigre, *Ainsi finissent les salauds : Séquestrations et exécutions clandestines dans Paris libéré*, Robert Laffont, 2012, 428 p.
- SimonTexier, *Les parcs et jardins dans l'urbanisme parisien XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, AVVP, 2001.
- *L'Architecture française*, février 1941.
- *L'Architecture d'Aujourd'hui*, novembre 1948.
- *La Construction moderne*, 1969.
- *Mobilier et décoration : la revue française des arts décoratifs appliqués*, janvier 1938.



Vue actuelle de l'escalier principal.



Vue actuelle des portes d'entrée de la salle de conférence.



Vue actuelle de la salle de conférence : mobilier d'époque.



Vue actuelle du rez-de-chaussée de l'institut. À droite, les bureaux de la direction.



Vue actuelle du bureau du directeur : mobilier et décor d'époque.



Vue actuelle des casiers d'origine.



## [ 26, RUE COPERNIC (16<sup>E</sup> ARR.) ]

### Réservoirs d'eau de Passy

PROGRAMMATION « Réinventer Paris II »

#### PROTECTION

Aucune protection.

#### PRÉSENTATION

*Analyse historique*

*Les réservoirs du réseau d'eau non potable*

Le système actuel d'adduction d'eau à Paris repose sur un réseau créé sous le Second Empire par la direction du service des eaux et de l'assainissement du département de la Seine, dirigé par Eugène Belgrand, sous le contrôle du préfet Haussmann.

Ce nouveau réseau a complété un système resté désuet malgré les modernisations effectuées sous le Premier Empire et la Monarchie de Juillet. La spécificité du réseau

haussmannien consiste en son double service, l'un « privé » (eau potable) et l'autre « public » (eau non potable) de manière tant à améliorer la qualité de l'eau destinée au particulier – de l'eau de source – qu'à assurer une vaste disponibilité pour l'entretien d'une ville en pleine expansion.

En effet, sous la Monarchie de Juillet, le surpeuplement des quartiers centraux engendre une situation sanitaire catastrophique, qui pose la question de l'hygiène de Paris. C'est pour y répondre en partie qu'est prise la décision de mettre en œuvre ce nouveau réseau, qui était à l'époque tout à fait inédit : « Paris est la seule ville du monde qui ait adopté, pour sa distribution d'eau, une double canalisation, destinée à séparer le service public

du service privé » écrit Belgrand en introduction du chapitre qu'il consacre aux « eaux nouvelles » dans son gigantesque ouvrage-mémoire *Les Travaux souterrains de Paris*, 1882.

Les travaux entrepris par Belgrand sont considérables et, associés à ceux de la rénovation du réseau des égouts, forment un gigantesque maillage souterrain dont les réservoirs et les châteaux d'eau sont les parties émergées, au même titre que les fontaines. Toutefois, à la différence de ces dernières destinées à l'embellissement de la ville, les réservoirs appartiennent au domaine de l'architecture utilitaire, voire industrielle. Par nature, ils sont construits sur les éminences périphériques, et ne participent pas au décor urbain de la ville du Second Empire, mais ils en sont un élément indispensable, nécessaire au bon fonctionnement du Paris haussmannien, tant public que privé.

Sur la base des exemples construits dans les années 1830-40, Belgrand met au point un modèle type de réservoirs tant d'un point de vue architectural, constructif que technique, qui a ensuite été adapté par son successeur, Couche, sous la III<sup>e</sup> République. Au XX<sup>e</sup> siècle, de nouvelles techniques ont permis de nouvelles extensions ou reconstructions, mais la majorité des réservoirs en fonctionnement aujourd'hui datent de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

voirs tant d'un point de vue architectural, constructif que technique, qui a ensuite été adapté par son successeur, Couche, sous la III<sup>e</sup> République. Au XX<sup>e</sup> siècle, de nouvelles techniques ont permis de nouvelles extensions ou reconstructions, mais la majorité des réservoirs en fonctionnement aujourd'hui datent de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

*Les réservoirs Belgrand*

Pour répondre aux exigences du double service public et privé, le service des eaux conçoit un modèle architectural modulaire inauguré par les premiers bassins du grand réservoir de Passy en 1858. Le cahier des charges de ces nouvelles constructions est multiple : ils doivent être situés le plus haut possible, de grande capacité (les précédents n'excédaient pas 10 000 m<sup>3</sup>), et protégés et « d'une construction à la fois hardie, économique et irréprochable sur le plan de la sécurité ».

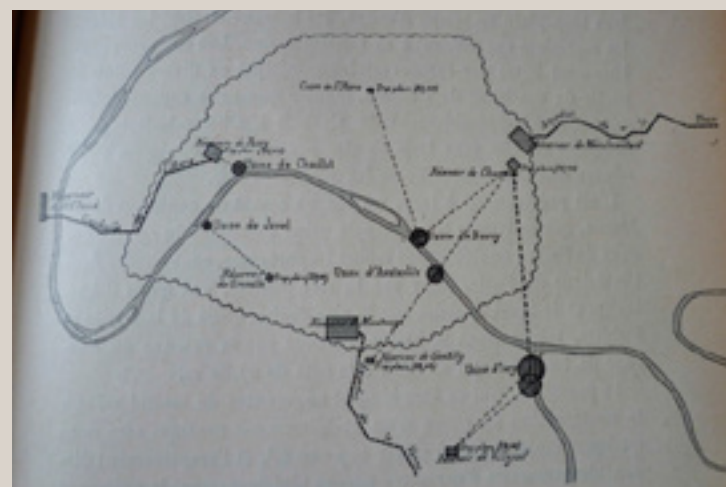
La réponse du service de Belgrand recourt à un vocabulaire constructif et architectural spécifique, où un



Extrait du PL.U.



Les réservoirs vus depuis la rue.



Plan d'implantation des usines et des réservoirs en 1900, publié par Bechman en 1900.



Vue du bassin Copernic du réservoir de Passy (16e arr.) vers 1920 (Commission du Vieux Paris).



Vue aérienne des réservoirs.



système d'enceinte qui cantonne l'ouvrage et participe à sa sécurité se combine à un principe structurel permettant d'étager les réservoirs, et donc d'en augmenter le volume de stockage.

*L'enceinte*

Pour répondre aux exigences techniques des implantations géographiques et des contraintes des sous-sols, les réservoirs sont majoritairement des constructions de surface qui permettent de surhausser les bassins sur des éminences au sous-sol souvent fragile. Le recours à un type architectural d'inspiration militaire introduit dans les quartiers périphériques de la ville des édifices bas, clos et massif, systématiquement frappés des armes de la Ville (pérenniation d'un usage ancien de marquer les ouvrages d'art des symboles du promoteur). Dès les premiers réservoirs de Passy (1858), le système des épais glacis en meulière chaînés de pierre de taille, identique au mur d'enceinte de Thiers, est mis en place. Un « chemin de ronde » isole les bassins des constructions avoisin-

nantes, pour l'entretien et la surveillance.

*La structure*

La rareté des emplacements disponibles a motivé la construction de réservoirs multiples, associant les deux services, grâce à la juxtaposition ou la superposition de plusieurs bassins.

Les bassins d'eau potable, lorsqu'ils sont dans un réservoir mixte, sont placés au-dessus des bassins d'eau non potable afin que leur trop-plein se déverse vers ces derniers et non l'inverse. Par ailleurs, ils peuvent recevoir un couvrement engazonné leur permettant de maintenir une fraîcheur constante.

Les bassins d'eau non potable, lorsqu'ils sont surmontés d'un bassin d'eau potable, présentent alors une impressionnante architecture de voûtes d'arêtes maçonnées, supportées par de hauts piliers carrés fuselés. Dans le cas inverse, ils sont habituellement découverts.

Belgrand définit très tôt la trame architecturale des bassins, fondée sur des supports espacés de 6 mètres « d'axe

en axe ». Tous les bassins sont construits en maçonnerie de meulière, les parties en contact avec l'eau sont enduites de ciment de Vassy, puis de Portland. Les bassins d'eau potable sont en outre couverts de voûtes d'arêtes très plates et très fines, réalisées en briques légères, et recouvertes d'une « couche de terre gazonnée » de 40 cm d'épaisseur. Ce type de voûtement, inspiré des modèles romains mais jamais développé à une telle échelle jusqu'à l'époque moderne, est à mettre au crédit de Belgrand qui l'expérimenta pour la première fois au bassin supérieur de Villejust (réservoirs de Passy, environ 250 m²) : « la couverture en briquettes (...) a été le prototype de toutes celles des nouveaux réservoirs de Paris » (Lucien Bechmann, 1900). Par ailleurs, chaque réservoir est accompagné d'une maison de garde, construite pour l'occasion. Selon ces principes, cinq réservoirs sont construits entre 1858 et 1867, quatre en périphérie (Passy, Belleville, Ménilmontant et les Buttes-Chaumont) et un hors les murs (Gentilly). Chacun propose des variations sur les prin-

cipes constructifs exposés, selon les sites et les besoins. Dans ce programme, les grands réservoirs de Passy sont les premiers entrepris, mais aussi les plus complexes, comportant cinq bassins, totalisant plus de 37 000 m³, destinés aux deux services, associant bassins couverts et découverts, partiellement sur deux niveaux.

*La seconde génération de réservoirs du XIX<sup>e</sup> siècle*

En 1875, une fois l'immense réservoir de Montsouris achevé, Belgrand considérait que le service des eaux suffisait « largement à l'alimentation d'une ville de 2 000 000 d'habitants ». Son successeur à la tête du service des eaux, l'ingénieur Couche, s'attacha à compléter le réseau existant pour répondre aux besoins croissants de la ville, tout en respectant le modèle établi. Il s'est agi d'une part d'agrandir certains réservoirs existants (Gentilly en 1882, nouveau réservoir de Montmartre en 1888-89, création du grand réservoir de Charonne en 1898, et bassin Copernic à Passy en 1899) et, d'autre part, d'établir de nouveaux réservoirs pour compléter un réseau défaillant

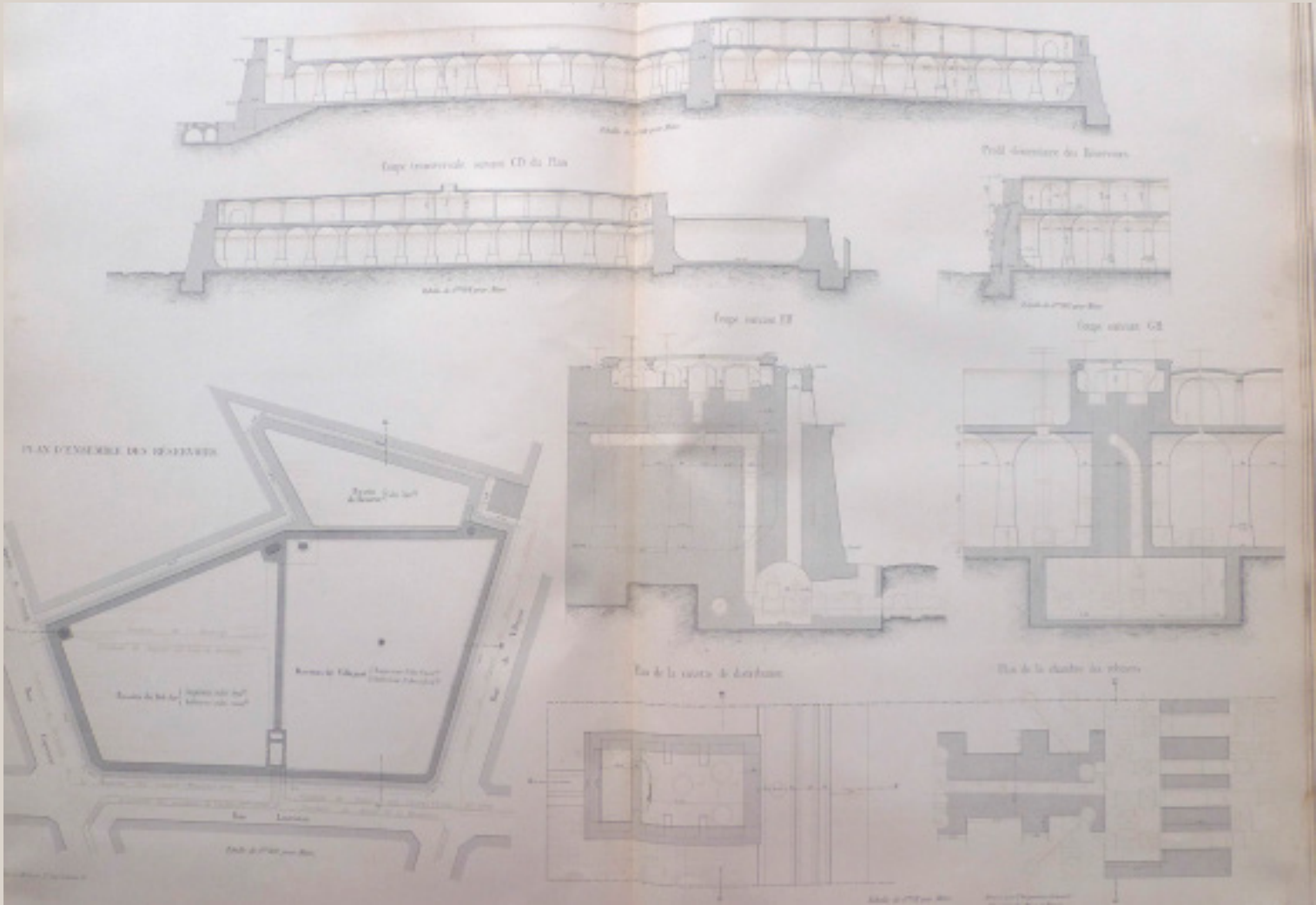


Planche type de présentation des réservoirs dans l'ouvrage de Belgrand (1882), ici le plan et les coupes du réservoir de Passy.



Vue actuelle des réservoirs.



Vue actuelle du réservoir de Passy à l'angle des rues Copernic et Lauriston. L'aspect militaire du mur est caractéristique, ainsi que la présence des armes de la Ville de Paris (détail ci-contre).





(Grenelle en 1886-88). Parallèlement, face au manque de place intra-muros, l'Administration a recherché de vastes terrains hors de Paris pour des réservoirs de très grande capacité (Villejuif en 1881-83 et Saint-Cloud en 1894 et 1900). Ces nouvelles constructions reprennent les caractères des réservoirs précédents, mais se distinguent par une nouvelle disposition de certains bassins rehaussés sur un socle en meulière et voutés d'arêtes (Copernic, Grenelle...). Ce sous-sol permet autant de surélever des bassins parfois situés à des altitudes moins favorables, que de créer des zones techniques plus commodés. Les mêmes spécificités constructives sont reproduites, tant en plan qu'en matériaux. Dans cette famille toutefois, le nouveau réservoir de Montmartre se dégage par son aspect monumental et son enveloppe en pierre de taille qui permet de mieux l'inscrire dans le site de la basilique du Sacré-Cœur.

*Diagnostic patrimonial*

Ces réservoirs représentent la partie visible du grand chantier conduit par Belgrand pour adapter le réseau souterrain d'adduction de l'eau aux ambitions du Paris haussmannien. À l'image des autres grands travaux d'infrastructures entrepris sous la conduite du préfet - les égouts, la création des voies nouvelles - il a contribué au desserrement des quartiers centraux en y améliorant les conditions sanitaires, tout en favorisant la densification des quartiers périphériques. En effet, l'implantation de ces ouvrages de grande ampleur, dans des quartiers généralement peu ou pas constitués au moment de leur construction, a pu cristalliser l'urbanisation naissante de ces quartiers périphériques alors en cours de constitution. Aujourd'hui, les réservoirs forment des « poches » urbaines où les surfaces gazonnées des bassins couverts et les plans d'eau des bassins découverts constituent des respirations marquantes autour desquelles les immeubles

se sont élevés. Quel que soit leur type (enterré ou en surface, couvert ou découvert), leur monumentalité réelle ou celle de leur espace intérieur, leur relation avec l'espace souterrain, et la disparition des réservoirs plus anciens, font de ces réalisations municipales exemplaires un ensemble cohérent à forte valeur patrimoniale.

**DISCUSSION**

En complément du diagnostic patrimonial qui a été validé par la Commission, plusieurs membres posent la question de la nature de l'activité qui pourrait s'installer sur place. L'un d'eux insiste sur la nécessité de conserver en eau le réservoir destiné à l'origine à lutter contre les incendies. Quelqu'un souligne la qualité architecturale des salles souterraines qui sont voûtées et évoque la possibilité d'y accueillir des visiteurs dans le cadre des journées du patrimoine.

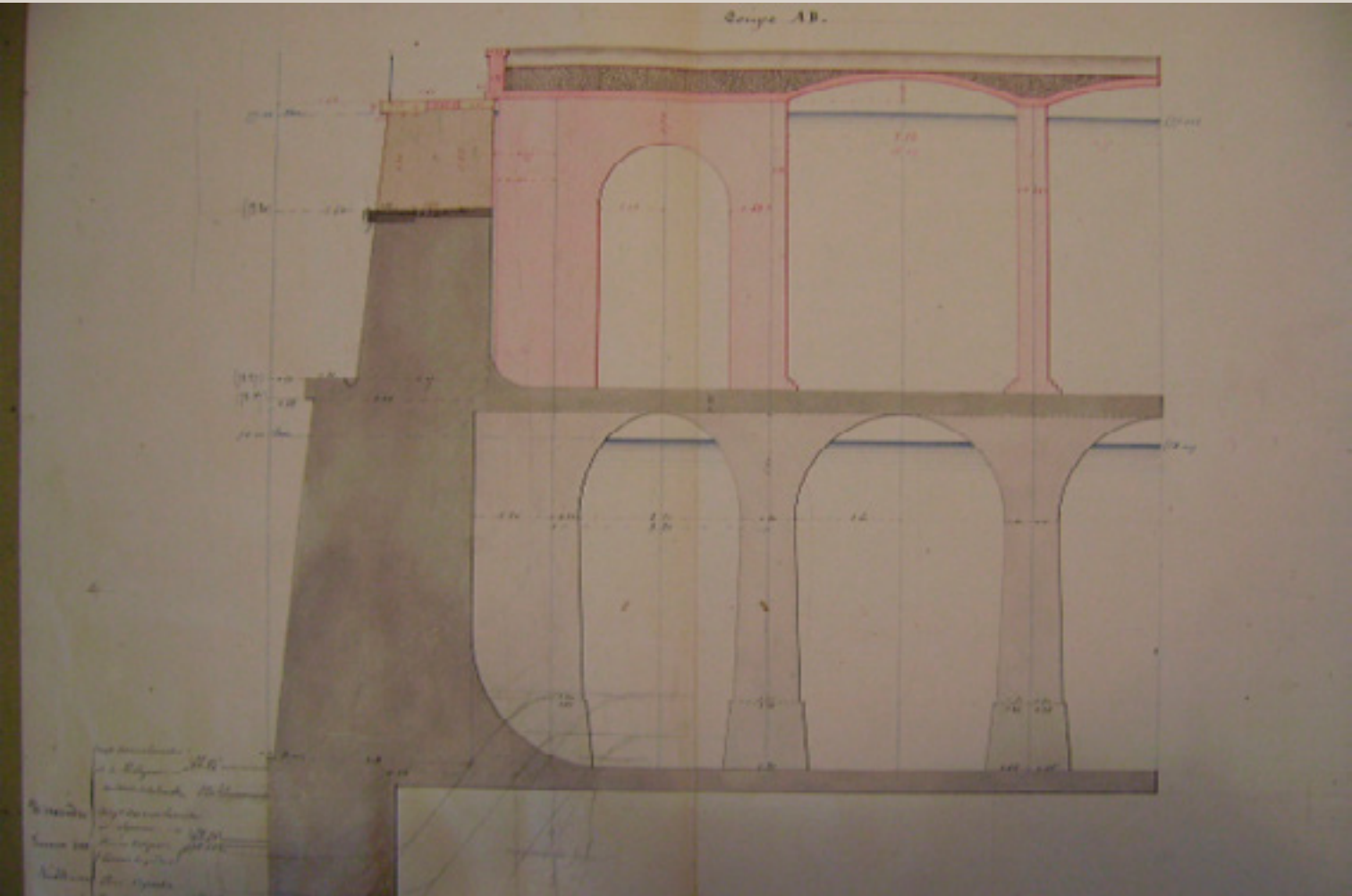
**RÉSOLUTION**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné la faisabilité d'une reconversion des réservoirs d'eau de Passy (réservoir Villejust et réservoir incendie) retenus pour l'appel à projets Réinventer Paris II.

La Commission approuve le diagnostic patrimonial établi sur cette adresse par son secrétariat permanent et demande qu'il soit tenu le plus grand compte de ses conclusions. Elle demande par ailleurs que le réservoir incendie, qui constitue une réserve de fraîcheur, soit maintenu en eau dans le futur.

**SOURCES & BIBLIOGRAPHIE**

- Documentation de la Commission du Vieux Paris : CA 16<sup>e</sup>-071 (réservoirs de Passy), CA 16<sup>e</sup>-suppl. 349 (réservoirs de Passy).
- Archives de Paris : VO<sup>3</sup> 297, VO<sup>3</sup> 367, VO<sup>3</sup> 112, 127, 263,



Coupe partielle du projet de couverture du premier bassin du réservoir de Passy (16e arr.). Le système des voûtes et du mur de clôture correspond à l'état existant aujourd'hui, 1857 (Archives de Paris).



Vues actuelles des voûtes.



Vue actuelle du bassin supérieur Villejust du réservoir de Passy, bâti en 1858.



297 et 592, VO<sup>3</sup> 1222.

- Eugène Belgrand, *Les Travaux souterrains de Paris*, IV, Paris, Dunod, 1882.

- Lucien Bechmann, *Notice sur le Service des Eaux et de l'Assainissement de Paris*, Paris, Librairie Polytechnique, Ch. Béranger, 1900.

- François Caron, Jean Dérens, Luc Passion et Philippe Cebon de Lisle (dir.), *Paris et ses réseaux : naissance d'un mode de vie urbain, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, BHVP, 1990.

- Alain Clément et Gilles Thomas, *Atlas du Paris souterrain. La doublure sombre de la Ville lumière*, Paris, Parigramme, 2001.

- Emmanuel Gaffard, *Paris souterrain. Carrières, catacombes, cryptes, égouts, tunnels...*, Paris, Parigramme, 2007.

- Martain Coulome et Dariès, « Construction d'un nouveau réservoir d'eau à Paris (Charonne) », *Nouvelles annales de la construction*, n° 526, octobre 1898, col. 193-201 (pl. 53-56).

- Philippe Siguret, *Chaillot, Passy, Auteuil, Le Bois de Boulogne*, Paris, Henri Veyrier, 1982.

- Laure Beaumont-Maillet, *L'Eau à Paris*, Paris, Hazan, 1991.

# [ 75-77, AVENUE DE VERSAILLES (16<sup>E</sup> ARR.) ]

## Usine d'Auteuil

**PROGRAMMATION « Réinventer Paris II » :** « Programmation libre »

### PROTECTION

Aucune protection mais parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

### PRÉSENTATION

L'usine d'Auteuil est un site particulièrement composite. Affectée depuis 1828 à l'acheminement des eaux parisiennes, elle a subi des campagnes de réforme indispensables à son bon fonctionnement : en 1900, 1925, 1952 puis, dans les années 2000.

#### Analyse historique

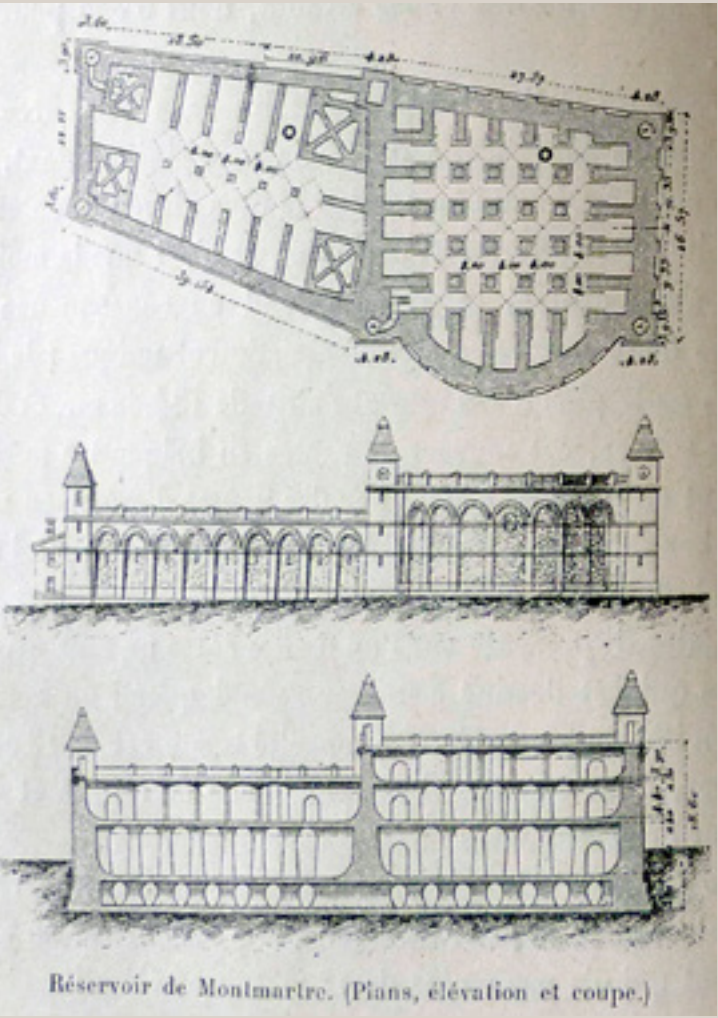
*De la pompe d'Auteuil à l'usine élévatoire (1828-1900)*

Les eaux des anciens villages d'Auteuil et de Passy ont été découvertes et appréciées pour leur qualité au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. La « pompe d'Auteuil » fut élevée à partir

de 1828 en bordure de Seine, mais sera désaffectée en 1883, au moment où une nouvelle génération d'usines élévatoires apparaît (usines d'Ivry, d'Austerlitz et de Bercy). La pompe est remplacée en 1900 par une usine composée de deux bâtiments, salle des machines et salle des chaudières, qui abritent aujourd'hui, d'une part le Pavillon de l'eau et, d'autre part, une association religieuse. Ils sont construits sur les modèles industriels et municipaux du tournant du siècle, mêlant brique et métal, avec quelques détails d'ornementation et de polychromie, par jeux de briques et céramique, à l'image du procédé mis en œuvre dans beaucoup d'équipements publics. Les lanterneaux centraux permettent, non seulement une luminosité adéquate, mais aussi une



Vues actuelles du bassin supérieur Villejust du réservoir de Passy, bâti en 1858.



Plan, élévation et coupe du réservoir de Montmartre (le réservoir le plus monumental de la seconde génération), publiés par Bechman en 1900.



Extrait du PLU.



Secteur soumis à l'appel à projets.



Ancienne Pompe d'Auteuil vers 1850-1860 (BHVP).



Vue du site depuis le quai André Citroën. En contre-bas, la voie Georges Pompidou.



ventilation nécessaire.

*L'usine de 1925*

En 1925, une seconde usine, dite usine B, est construite sur un terrain acquis pour extension. Les quais sont alors largement dédiés aux activités industrielles, mais le XVI<sup>e</sup> arrondissement connaît une rapide évolution démographique et des métamorphoses sociologiques profondes, portées par les lotissements du tournant du siècle. Pour autant, l'usine se maintient jusque dans les années 1950 et le site se densifie en fonction des besoins. Cette génération de bâtiments n'est pas signée par des architectes ou ingénieurs de renom – comme ce fut le cas pour la plus visible usine de Bercy. Les quelques plans et dessins exhumés il y a quelques années - propriétés de La Société anonyme de Gestion des Eaux de Paris (SAGEP) et aujourd'hui non localisés - sont dus au service de la Voirie, des Eaux et des Égouts.

Le projet comprend encore deux bâtiments adossés : la salle des chaudières (halle Copernic) et la salle

des machines (halle Auteuil), reliées par un bâtiment intermédiaire. À leur intersection s'élevait une cheminée aujourd'hui disparue, tout comme celle qui s'élevait à l'articulation des bâtiments de l'usine de 1900. Un escalier métallique intégré dans le « campanile » dessert un entresol. Il est encore en place aujourd'hui et a conservé sa finesse, son élégance et son caractère. Les installations techniques sont alors à la pointe de la technologie, mais les usines A et B fonctionnent conjointement jusque dans les années 1950. D'après des témoignages recueillis par Henri Bresler, le long du quai, adossée à la salle des chaudières, la soute à charbon était percée d'imposantes portes à glissières pour faciliter l'acheminement et le chargement du charbon. Aujourd'hui, ces ouvertures ont été comblées, mais le rythme de la façade permet encore de les deviner. Enfin, en 1936, des ateliers d'usinage et de chaudronnerie sont intercalés entre l'usine B et l'avenue de Versailles, coupés de la voirie par un mur aveugle au ravalement aujourd'hui plus que défraîchi.

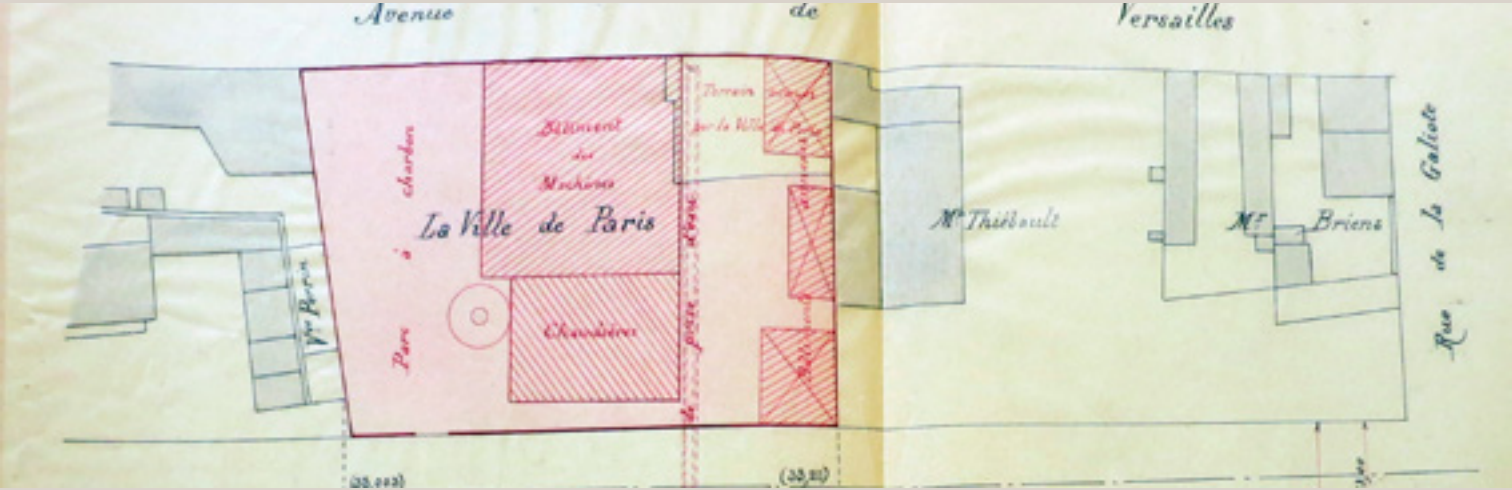
*Ultimes bouleversements d'un patrimoine industriel.*

Entre 1948 et 1952, l'électrification de l'usine élévatoire est mise en œuvre. Elle a eu pour principale conséquence de rendre obsolètes les grandes cheminées du site. Celle de l'usine B est la première à être démolie dès cette date. L'ancienne soute à charbon est quant à elle transformée en vestiaires. L'usine A a servi de garage avant d'être affectée à la section locale de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture du XVI<sup>e</sup> arrondissement, puis réaménagée en lieu d'exposition en 2007 (Pavillon de l'Eau). Une partie est louée à une association. Les ateliers d'usinage et de chaudronnerie seront aussi occupés par la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, service qui plantera quelques préfabriqués dans la cour. Ils sont aujourd'hui vacants. Une autre structure similaire a été ajoutée en façade de la salle des machines. La SAGEP est créée en 1987 pour gérer la production et la distribution des eaux parisiennes. Elle a révisé l'ensemble des installations électriques du bâtiment B dans les années

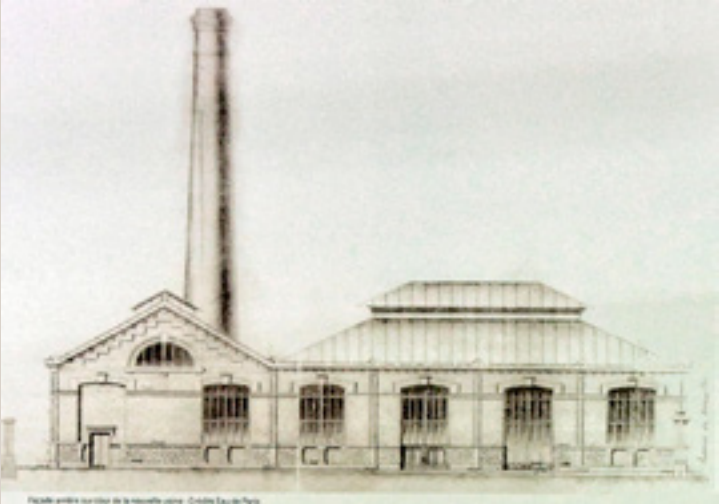
1990 et réalisé, en 1999, d'importants travaux en vue de l'installation, dans l'ancien bâtiment des chaudières de l'usine B, un système d'« embonnage » des eaux provenant du puits de Passy situé sous le square Lamartine. Ces bonbonnes étaient destinées à approvisionner, en cas de pénurie, les établissements scolaires et hôpitaux de différentes collectivités. Cette activité est désormais abandonnée et le système de production est inexploité.

*Diagnostic patrimonial*

L'ensemble que constituent les usines A et B d'Auteuil a une dimension patrimoniale évidente : du point de vue architectural, les deux structures témoignent des recherches monumentales des architectes et ingénieurs anonymes mais particulièrement bien formés des services techniques municipaux. Arcades, pilastres, campaniles, polychromie se conjuguent avec élégance à la technicité et à la légèreté de l'architecture métallique. Au-delà de ces qualités architecturales, la valeur paysagère de l'ensemble est évidente, surtout depuis les quais de



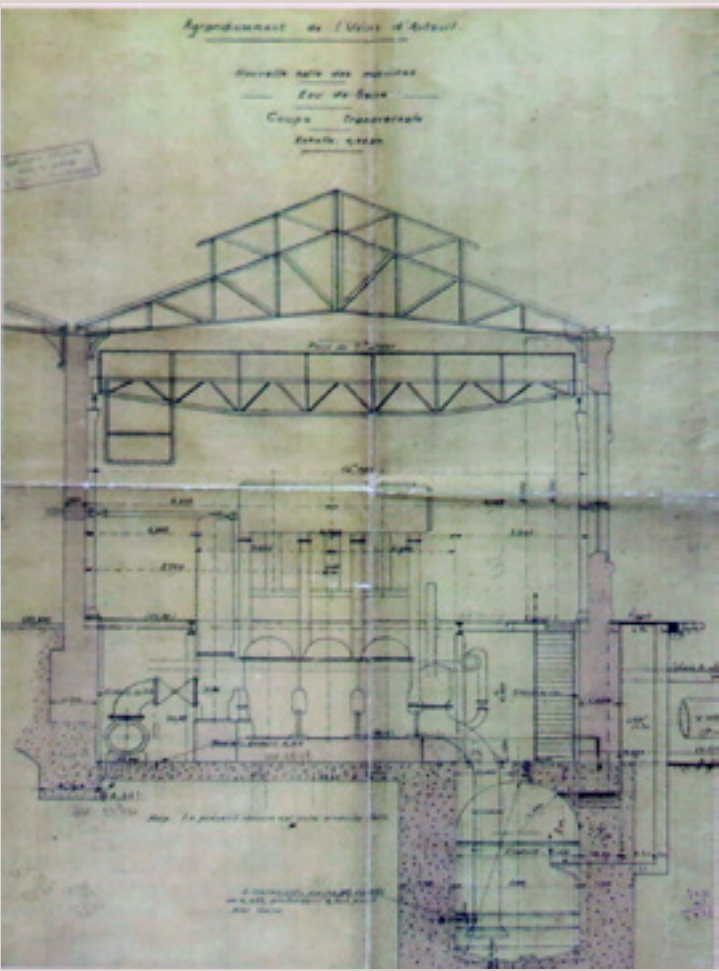
Détail du plan de la nouvelle usine élévatoire édifiée en 1900 avec, dans l'angle supérieur droit, la parcelle acquise par la ville pour extension, 1900 (Archives de Paris).



Élévation de la façade arrière de l'usine élévatoire de 1900, publiée par Henri Bresler (© SAGEP).



État actuel de l'usine élévatoire de 1900 avec, à gauche, le Pavillon de l'eau et, à droite, le bâtiment occupé par l'association religieuse.



Coupe transversale de la salle des machines de l'usine B, publiée par Henri Bresler (© SAGEP).



Vue actuelle de l'usine B édifiée en 1925.



Vue de la salle des machines dans les sous-sols de l'usine B.



Seine. Quant à l'élégance et la plastique de certains éléments tels que les charpentes et l'escalier métalliques, elles sont indéniables. Ils sont le fait de la Compagnie industrielle et minière du Nord et des Alpes implantée à Saint-Ouen, comme le souligne Henri Bresler.

DISCUSSION

Les membres approuvent, à l'unanimité les conclusions du diagnostic patrimonial. L'un d'eux insiste sur la cohérence des bâtiments et la nécessité de conserver les deux halles, liées historiquement. Il souhaite que ce type de bâtiments fasse l'objet d'une attention particulière et souligne le caractère exemplaire de cette architecture.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné la faisabilité d'une reconversion de l'usine d'Auteuil retenue pour l'appel à projets Réinventer Paris II.

La Commission approuve le diagnostic patrimonial établi sur cette adresse par son secrétariat permanent et demande qu'il soit tenu le plus grand compte de ses conclusions qui attirent l'attention sur la grande qualité architecturale des halles et demandent leur conservation. Elle rappelle, à ce sujet, que les deux bâtiments et leur travée de liaison formaient un seul ensemble technique dont l'usine d'Auteuil constitue un des derniers exemples.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO³ 188 et 364 ; 3589W 2324
- Laure Beaumont-Maillet, *L'Eau à Paris*, Hazan, 1991.
- Henri Bresler, *L'usine d'Auteuil. Mise en scène de l'eau à Paris*, SAGEP, 2005.
- Alain Clément, Gilles Thomas, *Atlas du Paris souterrain. La doublure sombre de la Ville lumière*, Parigramme, 2001.
- Philippe Siguret, *Chaillot, Passy, Auteuil, Le Bois de Boulogne*, Henri Veyrier, 1982.

[ 8-10, RUE ARMAND CARREL (19<sup>E</sup> ARR.) ]

Centre de couplage et de répartition Laumière (1910)

PROGRAMMATION « Réinventer Paris II » : « Programmation libre »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Le premier plan d'électrification de Paris, prévoyant l'installation d'un réseau de distribution dans l'ensemble de la capitale, est établi en 1888 dans la perspective de l'Exposition universelle. Des concessions sont alors successivement accordées par la municipalité à six sociétés privées, chacune recevant la charge d'une partie du territoire parisien. La Compagnie continentale Edison, la Société d'éclairage et de force par l'électricité, la Compagnie Victor Popp (future Compagnie parisienne de l'air comprimé), la Société d'éclairage électrique de la place Clichy, la Compagnie d'éclairage électrique du secteur

des Champs-Élysées, la Compagnie électrique du secteur de la rive gauche se partagent les arrondissements, chacune produisant et distribuant l'énergie consommée dans sa zone.

Vers 1910, cinq centres de couplage sont construits pour l'alimentation du quart Nord, Nord-Est et Est de la capitale : les centres Doudeauville, Laumière, Ménilmontant, Charonne et Daumesnil. En 1907, la ville signe une nouvelle convention avec les différents concessionnaires réunis dans un consortium unique, l'Union des secteurs, qui fusionnera officiellement, le 1<sup>er</sup> janvier 1914, avec la Compagnie parisienne de distribution de l'électricité (C.P.D.E.). Le programme de travaux prévoit, en plus de la construction de deux grandes usines de production



La charpente métallique et la halle de la salle des machines. À droite, les locaux techniques électriques aménagés à partir des années 1950.



Vue actuelle de l'usine depuis le quai Louis Berliot.



Petit bâtiment de l'accueil années 1930 et bien conservé à l'entrée du site.



Extrait du P.L.U.



Extrait du cadastre de 1890, présentant l'ouverture récente de la rue Armand Carrel (Archives de Paris).



Répartition des secteurs entre les concessionnaires avant 1907 (source : www.mege-paris.org).



Zone de distribution du courant après 1907 (source : www.mege-paris.org).



d'énergie situées l'une au nord de Paris et l'autre au sud-ouest, un redécoupage de la capitale en trois zones, établi selon la nature du courant reçu.

La zone 1 qui couvre *grosso modo* le centre de la capitale, là où la consommation est la plus intensive, est desservie par un système de courant continu. La seconde, qui regroupe la rive gauche et, de l'autre côté de la Seine, la partie ouest de la ville, reçoit un courant alternatif monophasé. La troisième enfin regroupe les quartiers nord-est, est et sud-est de Paris (18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements). Cette zone bordée par les fortifications et jusqu'ici peu desservie en raison d'une faible densité de population consommatrice d'électricité, reçoit un courant alternatif diphasé provenant directement de l'usine de production, sans aucune sous-station électrique intermédiaire comme dans les autres zones. Le courant est conduit aux cinq centres de couplage chargés d'alimenter les différents transformateurs basse tension de leur secteur. Mis en service en 1910, les bâtiments ont été

répartis en tenant compte du découpage administratif et de la densité de la population. Deux centres (Ménilmontant, 22 rue de l'Est, et Charonne, 22 rue des Haies) desservent le 20<sup>e</sup> arrondissement ; un seul centre par arrondissement dessert le 18<sup>e</sup> (Doudeauville, 28 rue Doudeauville), le 19<sup>e</sup> (Laumière, 10 rue Armand-Carrel) et le 12<sup>e</sup> (Daumesnil, 7 rue Dubrunfaut).

*Analyse historique*

Les cinq bâtiments de couplage dérivent d'un même modèle architectural. Composés d'un simple rez-de-chaussée, ils montrent extérieurement une élévation d'inspiration néoclassique et présentent, à l'intérieur, une même organisation. La façade sur rue est en pierre de taille, finement appareillée, percée d'ouvertures cintrées, couronnées de plates-bandes et encadrées de pilastres. Le mur se termine par un acrotère qui évolue en bandeau au-dessus de la porte, tous deux soulignant l'horizontalité de la construction. La sévérité du style est renforcée par l'absence complète d'ornements.

Ces centres ont été construits par l'architecte Clément Ligny (actif entre 1895 et 1910) pour le compte de la Compagnie parisienne de distribution d'électricité qui, sans doute en raison de sa puissance financière, a été substituée à l'Union des secteurs comme responsable de l'opération. Ligny, curieusement absent des dictionnaires d'architecture – on ignore ses dates et sa formation initiale – est représentatif de cet éclectisme fin de siècle où le style, qui varie selon la fonction du bâtiment et l'effet recherché, va de pair avec le choix du matériau. La construction électrique ne lui est pas étrangère puisqu'il a précédemment construit au 1, quai de la Loire (19<sup>e</sup> arr.), pour la Société d'éclairage et de force par l'électricité, une usine électrique vers 1900 (disparue). Son principal champ d'action fut cependant le chemin de fer. Il succède en 1895 à Sidney Dunnett (1837-1895) comme chef des services centraux de la division des travaux et de la surveillance de la Compagnie des chemins de fer du Nord. C'est au sein de cette compagnie, fondée en 1845

par James de Rothschild et qui a servi de modèle aux grandes entreprises ferroviaires, qu'il a probablement fait l'essentiel de sa carrière, en construisant plusieurs gares remarquables.

Le bâtiment, composé d'un simple rez-de-chaussée sur un niveau de sous-sol, occupe une parcelle en longueur qui était alors vide de construction après l'abandon d'un permis de construire déposé en 1906 par l'architecte Jacques Hermant, qui demandait l'autorisation de construire sur la parcelle un immeuble de sept étages. Ligny a laissé une description détaillée des matériaux employés pour la construction du centre – une visite intérieure a permis de constater la conservation des dispositions d'origine. À l'extérieur, le soubassement est en pierre d'Euville et la façade elle-même en pierre dure de Bourgogne. Le bâtiment, à ossature métallique, occupe toute la profondeur de la parcelle et son rez-de-chaussée est divisé en quatre travées parallèles, ce que traduisent les travées de la façade. Le magasin, séparé du poste par



Vue récente du centre Ménilmontant (20<sup>e</sup> arrondissement).



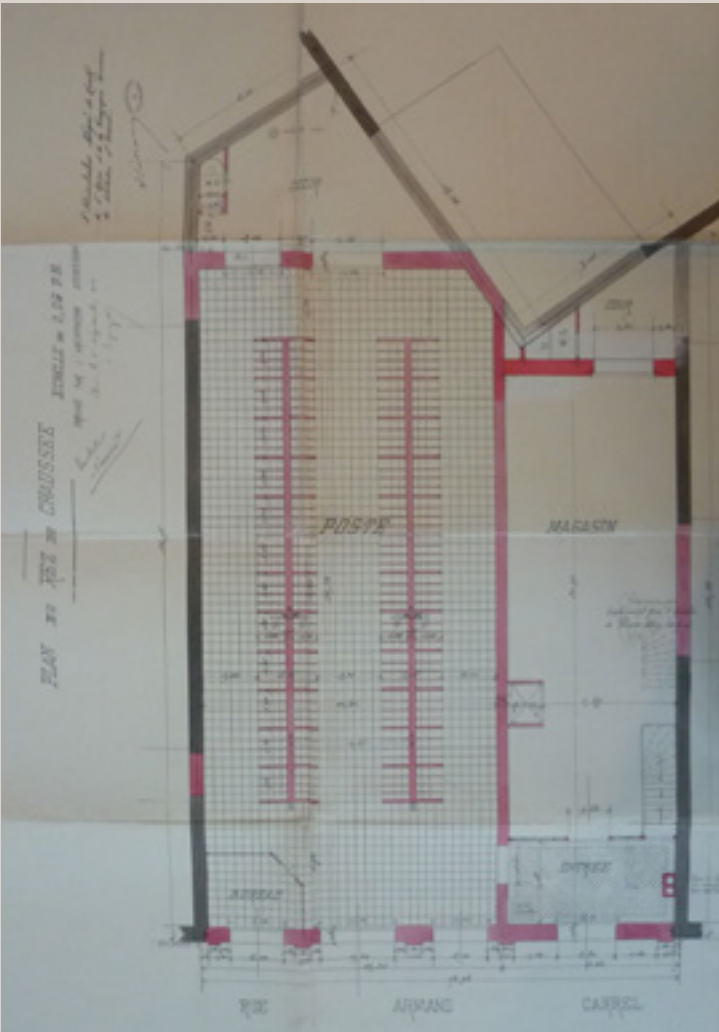
Vue récente du centre Daumesnil (12<sup>e</sup> arrondissement).



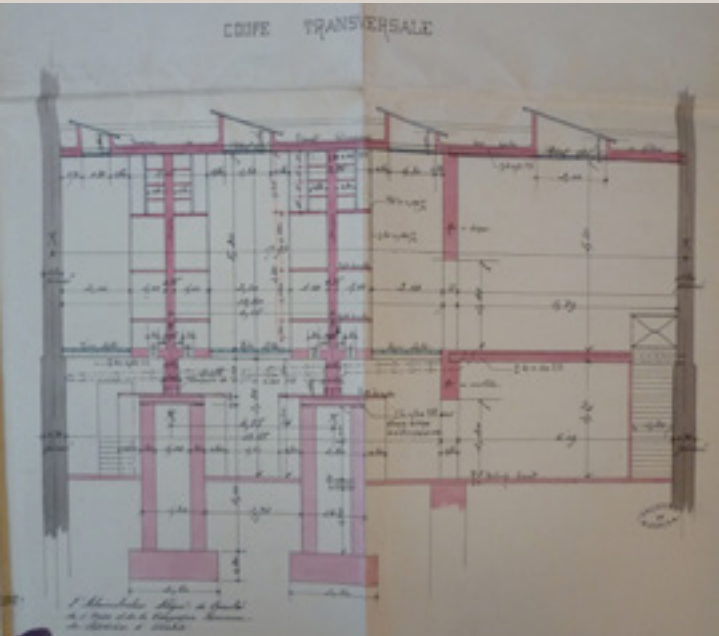
Vue du centre Charonne, aujourd'hui démolì (20<sup>e</sup> arrondissement).



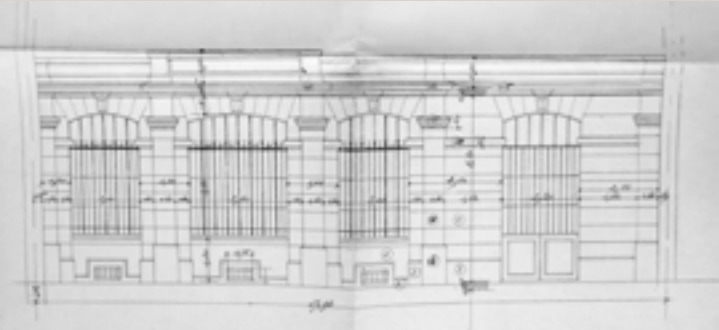
Vue récente du centre Laumière (19<sup>e</sup> arrondissement).



Plan du rez-de-chaussée, dessiné par Ligny en 1908 (Archives de Paris).



Coupe transversale, dessinée par Ligny en 1908 (Archives de Paris).



Élévation de la façade sur rue, dessinée par Ligny en 1908 (Archives de Paris).



un mur de refend, occupe à droite la travée la plus large. Les trois travées de gauche permettent de circuler entre un double alignement d’armoires électriques, élevées sous une hauteur d’environ cinq mètres. L’éclairage naturel du rez-de-chaussée et du sous-sol, tel qu’il est décrit dans le projet, a été particulièrement bien étudié. Le jour zénithal pénètre dans le bâtiment au travers de quatre longues verrières disposées en toiture sur des châssis inclinés, assurant également la ventilation du lieu, et le sous-sol reçoit cette lumière à travers les dalles de verre du plancher de la partie usine. La technique était parfaitement connue de l’architecte qui l’avait mise en œuvre à la Gare du Nord avant 1897 dans la construction d’une galerie en sous-œuvre de près de cent mètres de long.

*Diagnostic patrimonial*

Depuis leur rétrocession à la ville, les cinq bâtiments ont connu des fortunes diverses. Deux ont été démolis (Doudeauville et Charonne), un autre (Ménilmontant, devenu

récemment l’église Notre-Dame-des-Coptes) a été très transformé. Le centre Laumière est donc l’un des derniers témoins de ce volet important de l’histoire de l’électrification de la capitale. La question de sa préservation doit être posée.

**DISCUSSION**

Un membre s’interroge sur la valeur patrimoniale du bâtiment et sur les éléments à préserver. Un autre met en avant la valeur mémorielle de cette ancienne usine électrique et met en garde contre la disparition de ce type d’édifice à caractère industriel. Il suggère que l’on en conserve au moins la façade et les châssis vitrés installés en terrasse, qui témoignent d’un mode d’éclairage original. Il souhaite que l’analyse patrimoniale s’inspire de ce qui a été fait il y a peu pour la préservation de l’usine des cendres, rue des Franc-Bourgeois (04<sup>e</sup> arr.).

**RÉSOLUTION**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l’Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné la faisabilité d’une reconversion du centre de couplage et de répartition Laumière retenu pour l’appel à projets Réinventer Paris II.

La Commission demande que soit refusée toute proposition de démolition ou de surélévation de ce bâtiment à ossature métallique et façades en pierre qui est le dernier témoin de l’histoire de l’électrification des quartiers nord et nord-est de la Capitale entreprise peu avant 1914. Elle demande par ailleurs la conservation du système original d’éclairage de l’établissement, la lumière pénétrant dans le centre de couplage au travers de cinq longues verrières disposées en toiture sur des châssis inclinés et se diffusant jusqu’au sous-sol à travers le plancher du rez-de-chaussée composé de dalles de verre.

**SOURCES & BIBLIOGRAPHIE**

- Archives de Paris : VO<sup>11</sup> 136
- *Rapport au nom de la 3<sup>ème</sup> commission sur les canalisations électriques installées au 1<sup>er</sup> janvier 1910. Exécution du programme technique arrêté entre la ville de Paris et l’Union des secteurs, présenté par Paul Viriot, conseiller municipal*, Conseil municipal de Paris, 1910.
- J. Cottureau, « Les sous-stations et le réseau de la C.P.D.E. », dans *La Revue Industrielle*, septembre 1926.



Vue intérieure montrant la structure métallique et une partie du cloisonnement d’origine.



Vue des dalles de verre qui forment le plancher entre le sous-sol et le rez-de-chaussée.



Vue de l’escalier métallique entre le sous-sol et le rez-de-chaussée dont le plancher est formé de dalles de verre.



Vue de la travée centrale de l’espace technique.



Vue de l’abri souterrain.



Vue du toit terrasse où s’ouvrent les lanterneaux filants.



## MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M<sup>me</sup> Dominique Alba, M<sup>me</sup> Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M<sup>me</sup> Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M<sup>me</sup> Marie-Hélène Borie, M<sup>me</sup> Karen Bowie, M. Henri Bresler, M<sup>me</sup> Catherine Bruant, M. François Brugel, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Pierre-Henry Colombier, M. Richard Copans, M<sup>me</sup> Marie-Jeanne Dumont, M<sup>me</sup> Mireille Grubert, M<sup>me</sup> Valérie Guillaume, M<sup>me</sup> Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M<sup>me</sup> Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, M<sup>me</sup> Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, M<sup>me</sup> Monique Mosser, M. Guillaume Nahon, M<sup>me</sup> Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Pralraud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M<sup>me</sup> Bénédicte Souffi, M<sup>me</sup> Géraldine Texier-Rideau, M<sup>me</sup> Alice Thomine-Berrada, M<sup>me</sup> Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M<sup>me</sup> Gypsie Bloch, M<sup>me</sup> Céline Boulay-Esperonnier, M<sup>me</sup> Sandrine Charnoz, M<sup>me</sup> Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M<sup>me</sup> Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M<sup>me</sup> Valérie Nahmias, M<sup>me</sup> Karen Taïeb, M<sup>me</sup> Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

## FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Favrole  
Daniel Imbert  
Sébastien Lailier  
Monica Marchese  
Claire Ollagnier  
Pauline Rossi

## CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre  
Christian Rapa  
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris  
Direction des Affaires culturelles  
Mairie de Paris